



GRALE - GIS du CNRS

Commission « Collectivités territoriales et tourisme »

Compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2015 à 14h30

Salle 1 de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 12, Place du Panthéon

Le présent compte rendu a été rédigé sur la base des apports des présents et de celles et ceux qui ont répondu, avec des propositions, à la convocation de la réunion de la commission « Collectivités territoriales et tourisme »

BÉDÉ Sébastien (Université de Strasbourg), CHRISTOFLE Sylvie (Université Nice Sophia Antipolis), DANTONEL-COR Nadine (Université de Lorraine), FABRY Nathalie (Université Paris Est Marne-la-Vallée); FIALAIRE Jacques (Université de Nantes, Co-Directeur du GRALE), GRAVARI-BARBAS Maria (IREST – Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne), LERIQUE Florence (Université de Bordeaux), MARTINETTI Jean-Pierre (Cité Européenne de la Culture et du Tourisme Durable), SPAGNOLI Frédéric (Université de Franche Comté), SPINDLER Jacques (Université Nice Sophia Antipolis), ZEGHNI Sylvain (Université Paris Est Marne-la-Vallée).

Excusés :

AQUILINA Manuelle (Université européenne de Bretagne), BADOT Olivier (ESCP Europe), BESSIERE Jacinthe (Université de Toulouse-Jean Jaurès), CLERGEAU Cécile (Université de Nantes), BOUCHER Fabienne (ACF), FERSING Katia (LIRCES-Nice, Office de Tourisme du Pays de Roquefort et du Saint-Affricain), GAY Jean-Christophe (Université Nice Sophia Antipolis), MAMONTOFF Anne-Marie (Université de Perpignan), MAHÉO Claire (Université européenne de Bretagne), ORANGE Gérald (Université de Rouen), PAPETTI Catherine (Université Nice Sophia Antipolis), PLAS Pascal (Université de Limoges), TAFANI Caroline (Université de Corse), VAN DER YEUGTH (Université de Toulon).

Ordre du jour :

- Bilan du Colloque de Clermont-Ferrand « Le tourisme de mémoire; un atout pour les collectivités territoriales ? »
- Information sur la publication des actes chez l'Harmattan
- Propositions d'appel à communications et/ou contributions sur le projet « Contrats de destination »
- Autres propositions de recherches collectives
- Fixation d'un calendrier

- Questions diverses.

1. Bilan du Colloque de Clermont-Ferrand « Le tourisme de mémoire; un atout pour les collectivités territoriales ? »

Conçu par la Commission tourisme du GRALE, ce colloque a bénéficié, en plus des compétences scientifiques et techniques de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) - dirigé par le Professeur Laurent RIEUTORT - et du CERAMAC, du soutien de la Région Auvergne¹, du Conseil Général du Puy-de-Dôme, de la Ville de Clermont-Ferrand, de l'Université Blaise Pascal, du Centre Michel de l'Hospital et de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand (USR 3550 CNRS). Les actes numériques (présentation des PowerPoints) de ce colloque sont consultables sur le site Internet de l'IADT²: ils complètent utilement, grâce à de nombreuses illustrations, les textes réunis dans l'ouvrage dont il sera question dans le point 2 de l'ordre du jour. Certaines contributions, trop volumineuses pour être intégrées dans ce livre, sont consultables, dans leur version vidéo (webtv), sur le site de l'IADT³.

L'appel à communications avait été un succès avec 36 propositions. Le Conseil scientifique (avec deux évaluateurs pour chaque proposition) a retenu 28 d'entre elles, ce qui témoigne de la qualité des interventions (3 communications n'ont toutefois pas pu être présentées, suite à des problèmes de transport rencontrés par les intervenants). Le colloque a tenu toutes ses promesses avec des apports totalement pluridisciplinaires : pendant deux jours, géographes, gestionnaires, historiens, juristes, sociologues, économistes, civilisationnistes, ethnologues, anthropologues et professionnels de terrain ont croisé leur regards !

2. Information sur la publication des actes chez l'Harmattan

Jacques SPINDLER fait état du remarquable travail effectué par Madame Maud LESUEUR, qui assure le secrétariat du GRALE, pour préparer le « prêt à cliquer » réclamé par les éditions L'Harmattan.

L'ouvrage, avant corrections – qui sont en cours –, fait 369 pages. Il est divisé en trois parties consacrées respectivement à : « La (re)découverte des mémoires liées aux patrimoines matériels ou immatériels » (6 chapitres), « La mise en tourisme des mémoires » (9 chapitres) et au « Rôle des collectivités territoriales et [à] la pérennité du tourisme de mémoire » (8 chapitres). Les éditions L'Harmattan devraient recevoir le manuscrit définitif dans le courant du mois d'octobre. S'il n'y a pas de problème, il devrait « sortir » début novembre... Un bel exploit grâce à la célérité de tous les co-auteurs et du secrétariat du GRALE ; le colloque s'étant tenu les 9 et 10 avril !

3. Propositions d'appel à communications et/ou contributions sur le projet « Contrats de destination »

Jacques SPINDLER fait lecture du Compte rendu de la Commission du 26 juin 2014 : « *Les contrats de destination feront partie des procédures de « mise en tourisme » de tel ou tel site, de tel ou tel pays... ils seront donc étudiés, du moins ceux qui font appel à la « mémoire », dans le cadre du colloque. Une étude généralisée est reportée à l'année 2016, d'autant que d'ici là de nouveaux contrats seront certainement signés, ce qui permettra une étude plus*

¹ Représenté par son Président Monsieur André Chapaveire

² <http://iadt.fr/ressources/colloque-interdisciplinaire-le-tourisme-de-memoire-un-atout-pour-les-collectivites-territoriales.html>

³ <http://webtv.iadt.fr/channels/#le-tourisme-de-memoire-un-atout-pour-les-collectivites-territoriales>

approfondie ».

Il est alors rappelé (Compte rendu de la Commission du 17 avril 2014) l'orientation du projet d'ouvrage collectif sur les contrats de destination : « *Pour ce qui est des « contrats de destination » qui peuvent, dans certains cas, recouper le thème du Colloque, il a été envisagé de publier un ouvrage collectif. Ces contrats interpellent les chercheurs et les acteurs du terrain sur tout un ensemble d'interrogations. Répondent-ils à des modes ou à des nécessités ? Préfigurent-ils une nouvelle organisation territoriale du tourisme ? Quelle gouvernance suscitent-ils ? (...). Ces contrats sont présentés comme des outils au service de l'attractivité et de la compétitivité des destinations. Ils cherchent à impliquer tous les acteurs dans la gouvernance de la destination. Toutefois, les obstacles à surmonter pour les regrouper sont nombreux : organisation atomisée du tourisme, recouvrement de compétences, hétérogénéité des acteurs, définition de frontières pertinentes de la destination etc. Sur ce dernier point, les contrats de destination, qui se développent rapidement, semblent transcender, du moins pour certains d'entre eux, les découpages administratifs. Il en va de même pour les « clusters » touristiques qui apparaissent en France sur diverses thématiques (voir les 11 clusters de promotion d'Atout France) et au sein de certaines circonscriptions administratives (Toulouse, Marne-la-Vallée, Morbihan etc.). Au-delà de l'apparente nécessité de regrouper les activités touristiques (par le biais de différentes techniques de polarisation) c'est une réflexion sur la gouvernance des politiques touristiques locales qui peut être envisagée avec le souci de répondre tant à la demande touristique française qu'internationale* ».

Avant d'ouvrir la discussion, Jacques SPINDLER fait la synthèse des propositions présentées par écrit tant par les présents que par certains absents :

Manuelle AQUILINA et Claire MAHÉO (Université Européenne de Bretagne), ont fait part de leur intérêt à partager nos « *réflexions sur la destination* ».

Sébastien BÉDÉ (Université de Strasbourg), qui travaille depuis quelques années sur les contrats de destination (il a d'ailleurs présenté une communication sur la liaison « contrat de destination – tourisme de mémoire » au colloque de Clermont-Ferrand et a publié plusieurs articles sur le sujet) a fait remarquer que « *la proposition d'appel à contributions sur les contrats de destination semble tout à fait pertinente au regard du nombre de contrats signés ou en projet, et de problématiques liées à l'organisation territoriale* ».

Sylvie CHRISTOFLE (Université Nice Sophia Antipolis) compte contribuer à un ouvrage collectif sur les contrats de destination après avoir vérifié « *où en est le contrat tourisme d'affaires alsacien* » sur lequel elle souhaite travailler.

Nadine DANTONEL-COR (Université de Lorraine), qui est toujours très active au sein de la Commission, est susceptible de suivre de près le « *Contrat de destination Phare Hautes Vosges* ».

Nathalie FABRY et Sylvain ZEGHNI (Université Paris Est Marne-la-Vallée), indiquent qu'ils travaillent « *sur les destinations, en particulier sur les Smart destinations* » et « *sur l'outil ADN de Atout-France pour préparer les contrats de destination* ».

Jacques FIALAIRE (Université de Nantes) : manifeste, en tant que Co-Directeur du GRALE, son soutien entier aux activités de la Commission. Il est, en particulier, très favorable à la recherche sur les contrats de destination qui nouent des liens entre les politiques publiques en

faveur du tourisme et les collectivités territoriales. Il souhaite que le projet d'ouvrage ne se limite pas à la France.

Maria GRAVARI-BARBAS (IREST – Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne) : réitère son « *intérêt pour la thématique "destination"* » et précise qu'elle travaille « *avec plusieurs chercheurs de l'EIREST (...) sur le rapport entre destination et territorialité* ».

Florence LERIQUE (Université de Bordeaux) « *est intéressée pour travailler sur les politiques contractualisées et plus précisément sur les contrats de destination, ayant eu à travailler sur les contrats de ville...* ».

Frédéric SPAGNOLI (Université de Franche Comté) se propose de suivre le contrat de destination « *Montagnes du Jura* » et les outils, de type contractuel, mis en œuvre en Italie pour promouvoir certaines destinations.

Jacques SPINDLER rappelle que dès l'année dernière, certains membres de la Commission s'étaient exprimés en faveur d'une étude des contrats de destination :

BOYER Michel (Université de la Réunion) : « *à La Réunion, on parle beaucoup de lier davantage les destinations touristiques des îles du sud-ouest de l'océan Indien grâce à la déclinaison du concept des « îles Vanille »*.

TAFANI Caroline (Université de Corse) : « *La thématique portant sur les "contrats de destination" m'intéresse plus particulièrement, ayant engagé des travaux récents sur l'organisation des acteurs du tourisme en Corse avec mon collègue Jean-Marie FURT* ».

À la suite de cette rapide revue des engagements pour conduire une recherche collective sur les contrats de destination, une discussion s'est engagée pour préciser ce que devrait être un appel à contributions sur ce sujet :

- Il a d'abord été souligné, notamment par Maria GRAVARI-BARBAS, que l'ouvrage devrait être centré sur les contrats de destination et ne pas déborder sur les techniques de polarisation comme les « Clusters ». En effet, ces derniers ne s'inscrivent pas dans la même logique. Il convient donc de rester sur les contrats de destination qui doivent permettre de voir comment la destination France a été reconstruite à partir d'outils contractuels.

- Les présents sont tout à fait d'accord avec ce point de vue et Jacques SPINDLER ajoute qu'il conviendra d'étudier également, à côté des contrats de destination, les nouveaux Contrats de Structuration de Pôles Touristiques Territoriaux (SPôTT) qui visent à soutenir le développement économique de tous les territoires. En réunissant autour d'un porteur de projet des acteurs de toute nature (publics, privés, associatifs) au-delà des frontières administratives, ces contrats cherchent à structurer les offres autour d'atouts naturels, patrimoniaux, artisanaux... qui ont vocation à devenir des références touristiques. Un patrimoine historique ou industriel, des spécialités artisanales, des sites naturels, des activités ludiques ou sportives propres aux territoires peuvent, par exemple, constituer une offre touristique singulière⁴. Les

⁴ À titre d'exemple, les premiers SPôTT ont concerné les territoires et acteurs locaux suivants :

- Gers (porté par le CDT Gers)
- Vallée des peintres entre Berry et Limousin (porté par le CG Creuse)
- Le littoral de la Manche (porté par Manche Tourisme)
- Le Médoc (porté par le Syndicat Mixte du pays de Médoc)
- Rodez/Grand Ruthénois (porté par la communauté d'agglomération du Grand Rodez)
- Canigou (porté par le syndicat mixte du Canigou)

SPÔTT ont été évoqués lors du Colloque de Clermont-Ferrand par Florence LERIQUE et Jean-Luc PISSALOUX dans leur intervention sur « le statut de la ville touristique de mémoire ». Ils méritent une attention toute particulière dans la mesure où ils peuvent rendre attractifs des territoires qui ne bénéficient pas de la notoriété d'une « marque » historique et/ou de dimension internationale.

- Jacques FIALAIRE a fait observer qu'il serait peut être nécessaire de s'ouvrir à l'international en cherchant dans des pays fortement touristique (Espagne, Italie...) ou en voie de l'être (notamment en Afrique) si les acteurs publics ont aussi recours à des techniques contractuelles. Frédéric SPAGNOLI accepte de repérer les personnes à contacter en Italie, Jacques SPINDLER pour l'Espagne et certains pays africains et asiatiques. Ces contacts seront particulièrement utiles pour diffuser à l'étranger l'appel à contributions. Maria GRAVARI-BARBAS souhaite dans cette optique que l'appel à contributions soit rédigé en français et en anglais.

- Jacques SPINDLER revient sur la proposition faite par Nathalie FABRY et Sylvain ZEGHNI qui lui apparaît particulièrement intéressante. L'outil ADN d'Atout France⁵ mérite un développement spécifique, d'autant qu'il est susceptible de s'appliquer à tous pays désireux de mettre en place des contrats de destination. En effet, avec cet outil d'intelligence territoriale qu'est l'ADN, l'objectif est de permettre à chaque territoire, via un regard croisé et prospectif, de construire son optimum touristique, et d'ajuster ses actions de développement dans le cadre des contrats de destination.

- En tenant compte de ces différentes remarques et suggestions, il est demandé à Jacques SPINDLER et Sébastien BÉDÉ (lequel travaille sur les contrats de destination, depuis leur origine) de rédiger un appel à contributions.

4. Autres propositions de recherches collectives

Jacques SPINDLER présente un projet d'ouvrage, qu'il dirigerait avec, notamment, Jean-Pierre MARTINETTI (Coordonnateur général Ressources - Recherches - Réseaux de la Cité Européenne de la Culture et du Tourisme Durable). Il s'agit d'un projet s'inscrivant autour de la relation « Territoires - Tourisme durable ».

Trois orientations seraient privilégiées : la « gouvernance territoriale », le « financement » et le « marketing territorial ».

Cet ouvrage pourrait s'intituler « Développement territorial du tourisme durable » ou « Tourisme durable et collectivités territoriales ».

Jacques FIALAIRE trouve ce projet tout à fait intéressant. Il demande à Jacques SPINDLER et Jean-Pierre MARTINETTI (qui est intervenu au Colloque de Clermont-Ferrand) de rédiger

-
- La Seine Aval (porté par la CCI Versailles Yvelines)
 - Le Pays de Comminges – Pyrénées (porté par le syndicat mixte du Pays de Comminges)
 - Perpignan (porté par l'Agence de développement économique Perpignan Méditerranée)
 - Saumur (porté par la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement)
 - La Vallée de la préhistoire de Brive à Montignac Lascaux (porté par l'établissement public de coopération culturelle Les Treize Arches)
 - Le Pays touristique « Erdre, Canal, Forêt » Loire Atlantique (porté par la communauté de communes d'Erdre et Gesvres)

⁵ Pour avoir un aperçu de cet outil, voir : <http://atout-france.fr/content/adn-empreinte-carbone-attractivite-numerique-competitivite-economique>

un projet d'appel à contributions en ayant bien noté que les responsables de ce projet souhaitent essentiellement avoir des témoignages d'expériences positives (pour ne pas dire « bonnes pratiques ») ou négatives (les erreurs à ne pas commettre).

Dans cette optique, la proposition de Philippe TANCHOUX a retenu l'attention de la Commission. Son idée de travailler sur la question « *Politiques du tourisme et du patrimoine des collectivités territoriales : collaboration ou compétition ?* » pourrait s'intégrer au projet de cet ouvrage, surtout si elle s'appuie sur des études de cas.

5. Fixation d'un calendrier

Il a été surtout question de fixer un calendrier de l'appel à contributions pour l'ouvrage collectif sur les contrats de destination, lequel serait sous la direction de Sébastien BÉDÉ et de Jacques SPINDLER.

Il a été proposé de retenir les périodes suivantes, susceptibles d'être avancées en fonction de la date de diffusion de l'appel à contributions:

- Propositions de contribution (sous la forme d'un résumé d'au moins 3 pages) pour mi février 2016 (voire fin février) ;
- retour aux auteurs pour mi avril (voire la semaine avant) ;
- remise des papiers définitifs : début septembre 2016 (voire mi septembre).

Le projet d'appel à contribution sera diffusé, pour d'éventuelles suggestions, à l'ensemble des membres de la Commission.

6. Questions diverses

Date de la prochaine réunion de la Commission : elle sera fonction de la date qui va être arrêtée pour le retour des propositions de contributions. Ceci étant, dans la mesure où le prochain Conseil scientifique du GRALE aura lieu mi janvier (en principe le mercredi 13 janvier), il sera possible de prévoir une réunion de la Commission Tourisme l'après midi. Une information plus précise sera donnée d'ici là.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance a été levée à 16h00.